

Pass sanitaire à partir du 21 Juillet 2021

Dans le cadre de l'application des directives gouvernementales, merci de bien vouloir prendre connaissance des informations suivantes :

Accès dans l'enceinte de la patinoire sous conditions :

**Pass Sanitaire à compter
du mercredi 21 juillet pour
les adultes et du 30 aout
pour les plus de 12 ans**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces nouvelles conditions, et de présenter votre Pass sanitaire (attestation de vaccin, ou Test PCR datant de moins de 72h) aux personnes bénévoles.